
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 30 avril 2015
17 h**

**Séance tenue le jeudi 30 avril 2015
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Michel Beauchamp, à titre de représentant de la mairesse de la Ville de Baie-D'Urfé, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku, à titre de représentante du maire de la Ville de Côte-Saint-Luc, M. George Bouelle, M. Eric Alan Caldwell, M. Harout Chitilian, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoît Dorais, Mme Jane Foukal Guest, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Edward Janiszewski, M. Errol Johnson, M. Beny Masella, M. John Miller, à titre de représentant du maire de Ville de Mont-Royal, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau et Mme Monique Vallée

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Russell Copeman

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Bruce Walker	Mme Chantal Rouleau	Identification et correction des raccords inversés / Obtention d'un exemplaire du Plan de l'eau et du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2014

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 10.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close.

CG15 0215

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 avril 2015, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG15 0215-1

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 mars 2015

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le procès verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 mars 2015 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 23 avril 2015 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 23 février au 29 mars 2015.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 23 février au 29 mars 2015.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 23 février au 29 mars 2015.

CG15 0216

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du Rapport et des recommandations de l'inspecteur général concernant l'appel d'offres 13-13242 (Interaction projet Sainte-Catherine)

Le porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du Rapport et des recommandations de l'inspecteur général concernant l'appel d'offres 13-13242 (Interaction projet Sainte-Catherine) et le conseil en prend acte.

04.04 1153430002

CG15 0217

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 et des prévisions budgétaires 2015, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du budget 2015 de la Société de transport de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 et des prévisions budgétaires 2015, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du budget 2015 de la Société de transport de Montréal et le conseil en prend acte.

04.05 1153430009

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Le conseiller Harout Chitilian dépose copie de la réponse de M. Russell Copeman adressée à M. Robert Coutu, suite à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2015, concernant l'expropriation d'un emplacement situé à l'intersection du boulevard René Lévesque Est de la rue Parthenais (article 20.18 de l'ordre du jour).

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG15 0218

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur général concernant le projet de revitalisation et de développement Horizon 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport et les recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur général concernant le projet de revitalisation et de développement Horizon 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau et le conseil en prend acte.

06.01

CG15 0219

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la quatrième année d'activité »

Madame Dida Berku dépose le rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la quatrième année d'activité » et le conseil en prend acte.

06.02

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG15 0220

Dépôt du Rapport annuel de l'Inspecteur général de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Le porte-parole de l'assemblée dépose le Rapport annuel de l'Inspecteur général de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal*, et le conseil en prend acte.

07.01

CG15 0221

Dépôt du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2014 relativement aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-DesBaillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval

Le porte-parole de l'assemblée dépose le Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2014 relativement aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-DesBaillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval et le conseil en prend acte.

07.02 1155271001

CG15 0222

Dépôt du rapport financier, incluant les états financiers et le rapport des vérificateurs de la Société de transport de Montréal (STM) pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport financier, incluant les états financiers et le rapport des vérificateurs de la Société de transport de Montréal (STM) pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et le conseil en prend acte.

07.03

CG15 0223

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014 ainsi que du document Reddition de comptes financière 2014, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014 ainsi que du document Reddition de comptes financière 2014, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et le conseil en prend acte.

07.04 1153592004 - 1153592006

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

Aucun document déposé.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0224

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec Martin et Lévesque inc. pour la fourniture de divers vêtements de pluie pour le personnel du Service de police et pour d'autres employés de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-13605 (2 soum. - 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0557;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture de vêtements de pluie pour les policiers et les brigadiers scolaires du Service de police et pour d'autres employés de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Martin et Lévesque inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13605 et au tableau des prix joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des services concernés et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1146135005

CG15 0225

Accorder un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc. pour le rehaussement technologique des équipements et logiciels du système de traitement des appels 9-1-1, ainsi que la conformité à la norme BID 13 de Bell Canada, en vue de la migration vers Windows 7 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 383 081,93 \$ taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0558;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Intrado Canada inc., fournisseur unique, pour le rehaussement technologique des équipements et logiciels du système de traitement des appels 9-1-1, ainsi que la conformité à la norme BID 13 de Bell Canada, en vue de la migration vers Windows 7 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 383 081,93 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service de cette firme en date des 25 février et 17 mars 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1146075008

CG15 0226

Accorder un contrat à LV Construction, pour la fourniture de service de tonte de gazon et de déneigement aux parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies, du Ruisseau-De Montigny et de l'Île-de-la-Visitation, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 167 870,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6734 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0560;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, LV Construction, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de service de tonte de gazon et de déneigement aux parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies, du Ruisseau-De Montigny et de l'Île-de-la-Visitation, pour une période de 36 mois, aux prix de la soumission modifiée, soit pour une somme maximale de 167 870,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6734;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1156710002

CG15 0227

Accorder un contrat à Le Circuit Ford Lincoln Itée pour la fourniture de soixante-dix véhicules Ford Police Interceptor 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 2 163 450,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14162 (4 soum.)

Monsieur Gilles Deguire déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0563;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Le Circuit Ford Lincoln Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de soixante-dix véhicules de marque Ford, modèle Police Interceptor, année 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 163 450,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14162 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser le paiement d'un montant de 186 195,10 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1154472003

CG15 0228

Conclure des ententes-cadres en biens et services avec Solmatech inc. et Groupe ABS inc. pour l'exécution des travaux de forages pour différents projets de réfection d'infrastructures routières - Appel d'offres public 14-13756 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0622;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de quarante-huit mois ou jusqu'à épuisement du montant maximal des contrats, pour la fourniture sur demande de travaux de forages reliés à différents projets de réfection d'infrastructures routières de la Ville;
- 2 - d'accorder les contrats 1 et 2 aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13756, pour les montants maximum suivants:

Firme	Montant du contrat (taxes incluses)
Contrat 1: Solmatech inc.	703 399,80 \$
Contrat 2: Groupe ABS inc.	681 083,16 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1143855008

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.010 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0229

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016, pour une somme maximale de 715 010,95 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0566;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, fournisseur unique, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 715 010,95 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 5 mars 2015 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1152414003

CG15 0230

Accorder un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc. pour l'acquisition de cinq licences, matériels et services d'entretien pour le traitement des appels 911 (Power 911) dans le cadre de l'unification des centres d'appels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 134 870,63 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0559;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc., fournisseur unique, pour l'acquisition de cinq licences, matériels et services d'entretien pour le traitement des appels 911 (Power 911) dans le cadre de l'unification des centres d'appels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 134 870,63 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service de cette firme en date des 24 et 25 février 2015;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1150206001

CG15 0231

Accorder un contrat de gré à gré à Techno Feu inc. pour la fourniture de pièces de carrosserie pour un camion autopompe de marque E-ONE, à l'usage du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une somme maximale de 112 498,84 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0561;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'accorder conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Techno Feu inc., fournisseur unique, pour la fourniture de pièces de carrosserie pour un camion autopompe de marque E-One, à l'usage du Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 112 498,84 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 27 février 2015;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1153838004

CG15 0232

Conclure une entente-cadre avec LaSalle Ford inc. d'une durée de 2 ans avec une option de renouvellement de 2 ans supplémentaires, pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes du modèle Ford Fiesta berline - Appel d'offres public 14-13736 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0568;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de deux ans avec une option de renouvellement pour une période supplémentaire de deux ans, pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes du modèle Ford Fiesta;
- 2 - d'accorder à LaSalle Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme pour l'article no 1, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13736 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1153447001

CG15 0233

Accorder un soutien financier annuel de 100 000 \$ à AlterGo, dont 40 000 \$ sont assumés par la Ville de Montréal pour soutenir le volet concertation et 60 000 \$ sont assumés par l'agglomération pour soutenir l'événement Défi sportif AlterGo ainsi qu'un soutien en biens et services de 254 652 \$ également pour soutenir l'événement, pour les années 2015 à 2018 inclusivement / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0660;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier annuel de 40 000 \$ à l'organisme AlterGo, assumé par la Ville de Montréal (Ville centre), pour soutenir le volet concertation en loisir ainsi qu'un soutien en biens et services d'une valeur de 254 652 \$ également assumé par la Ville de Montréal (Ville centre) pour soutenir l'événement Défi sportif AlterGo pour les années 2015 à 2018 inclusivement;
- 2 - d'accorder un soutien financier annuel de 60 000 \$ à l'organisme AlterGo, assumé par l'agglomération, pour soutenir l'événement Défi sportif AlterGo pour les années 2015 à 2018 inclusivement;
- 3 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, pour une durée de quatre ans (2015-2018), établissant les modalités et conditions du versement de ces soutiens financiers et du prêt de ses installations et de son matériel;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1141543002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0234

Conclure une entente-cadre avec Chemise Empire Itée pour une période de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, pour la fourniture de chemises d'uniforme, pour le Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-13497 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0624;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, pour la fourniture de chemises d'uniforme pour le Service de police de la Ville de Montréal ;
- 2 - d'accorder à Chemise Empire Itée le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13497 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1155281002

CG15 0235

Accorder un contrat à Excavation Loiseau inc. pour la construction et la reconstruction de trottoirs, de bordures, de mail central, la réfection de la chaussée là où requis, les travaux d'éclairage et de mise aux normes des feux de circulation dans l'avenue Sainte-Croix, entre le chemin de la Côte-de-Liesse et le viaduc du CN, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 1 424 881,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 251301 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0572;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 424 881,89 \$, taxes incluses, pour la construction et la reconstruction de trottoirs, de bordures, de mail central, la réfection de la chaussée là où requis, les travaux d'éclairage et de mise aux normes des feux de circulation dans l'avenue Sainte-Croix, entre le chemin de la Côte-de-Liesse et le viaduc du CN, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Excavation Loiseau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 320 470,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 251301 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Michel Beauchamp
Mme Dida Berku
M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Errol Johnson
M. Beny Masella
M. John Miller
M. Edgar Rouleau
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau

20.12 1154822005

CG15 0236

Accorder un contrat à Unigertec inc. pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible, de réaménagement de surface et d'éclairage, sur les rues Montfort et Saint-Paul, entre les rues Notre-Dame et de l'Inspecteur, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 045 175,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 211430 (15 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0573;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 045 175,57 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible, de réaménagement de surface et d'éclairage sur les rues Montfort et St-Paul, entre les rues Notre-Dame et de l'Inspecteur, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Unigertec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 974 136,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211430;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Michel Beauchamp
M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau

20.13 1154665001

CG15 0237

Autoriser une dépense additionnelle de 71 339,47 \$, taxes incluses, pour la réalisation des trottoirs abaissés dans le cadre des travaux de reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Gabriel, de la rue Saint-Paul à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à 9045-6823 Québec inc. (les Paysagistes Damiano) (CG14 0246), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 530 635,45 \$ à 1 601 974,92 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0575;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense supplémentaire de 71 339, 47 \$, taxes incluses, pour la réalisation des trottoirs abaissés dans le cadre des travaux de reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Gabriel, de la rue Saint-Paul à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à 9045-6823 Québec inc. (les Paysagistes Damiano) (CG14 0246), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 530 635,45 \$ à 1 601 974,92 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Michel Beauchamp
M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau

20.14 1146140008

CG15 0238

Accorder un contrat à Sutera inc. pour le désamiantage et des travaux divers à la caserne de pompiers n° 26 située au 2151, avenue Mont-Royal Est, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 882 295,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5751 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0576;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 882 295,08 \$, taxes incluses, pour le désamiantage et des travaux divers à la caserne de pompiers n° 26, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Sutera inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 808 785,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5751;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1153456001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0239

Accorder un contrat à Norgéreq ltée pour les travaux de restauration de l'enveloppe de la maison Smith - Dépense totale de 1 702 484,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5744 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0631;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 702 484,53 \$, taxes incluses, pour les travaux de restauration de l'enveloppe de la maison Smith, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 602 484,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5744;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1150660001

CG15 0240

Accorder un contrat à Axe construction inc., pour la conversion du chauffage et travaux connexes de l'édifice du 2060 Dickson - Dépense totale de 3 343 636,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5753 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0633;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 343 636,37 \$, taxes incluses, pour la conversion du chauffage et travaux connexes de l'édifice situé au 2060 Dickson, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Axe construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 065 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5753;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1151029006

CG15 0241

Accorder un contrat à Construction DJL inc., pour des travaux de reconstruction de chaussée et des trottoirs, de planage et revêtement bitumineux, de réaménagement géométrique, d'éclairage, et des feux de circulation dans la rue Lapierre, de la rue Cordner au boulevard De la Vérendrye, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 1 734 254,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 230102 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0634;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 734 254,14 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de chaussée et de trottoirs, de planage et de revêtement bitumineux, de réaménagement géométrique, d'éclairage et des feux de circulation dans la rue Lapierre, de la rue Cordner au boulevard De la Vérendrye, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Construction DJL inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 626 554,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 230102 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Michel Beauchamp
Mme Dida Berku
M. George Bouelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Errol Johnson
M. Beny Masella
M. John Miller
M. Edgar Rouleau
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau

20.18 1154822013

CG15 0242

Accorder un soutien financier total de 180 000 \$, pour les années 2015 à 2017, à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec pour la formation de 45 PME au programme « Croissance et Innovation », dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0665;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier total de 180 000 \$, pour les années 2015 à 2017, à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) afin qu'elle offre une formation à 45 PME participantes au « Parcours Innovation PME Montréal », durant la période 2015-2017, dans le cadre de l'entente financière de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;

- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1150881002

CG15 0243

Accorder un contrat à Potosi Construction (9229-2010 Québec inc.), pour remplacer les fenêtres du garage des ateliers municipaux Viau et autres travaux connexes - Dépense totale de 945 655 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5752 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0628;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 945 655 \$, taxes incluses, pour remplacer les fenêtres du garage des ateliers municipaux Viau, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Potosi Construction inc. (9229-2010 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 870 003 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5752;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1151029005

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0244

Accorder un contrat à Sade Canada inc., d'une durée de deux ans, pour l'inspection du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 176 021,79 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5063-EC-15 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0638;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour une durée de deux ans pour l'inspection du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 176 021,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5063-EC-15;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1153334004

CG15 0245

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc. pour la construction de conduites d'eau de 750 mm sur le site de l'usine Charles-J.-Des Bailleurs et travaux à divers endroits dans les arrondissements de Lachine et de LaSalle - Dépense totale de 7 126 050,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10120 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0639;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 126 050,06 \$, taxes incluses, pour la construction de conduites d'eau de 750 mm sur le site de l'usine Charles-J.-Des Bailleurs et travaux à divers endroits des arrondissements de Lachine et de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 722 688,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10120 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Michel Beauchamp
M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau

20.22 1156933001

CG15 0246

Approuver le projet d'addenda no 1 à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Keleny inc. (CG13 0078) afin de modifier le tarif applicable pour les services d'interprétation du langage gestuel

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0578;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Keleny inc. (CG13 0078), afin de modifier le tarif applicable pour les services d'interprétation du langage gestuel dans le cadre des activités de la Cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1143080002

CG15 0247

Accorder un contrat de services professionnels à Rubin et Rotman inc., Dupras Ledoux inc. et NCK inc. pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 31 et du 7070 Casgrain dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour une somme maximale de 1 444 530,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13896 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0640;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 580 957,48 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 31 et du 7070 Casgrain, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Rubin et Rotman inc., Dupras Ledoux inc. et NCK inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 444 530,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13896 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1143456005

CG15 0248

Accorder un contrat de services professionnels à Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C) et Les Services EXP inc., pour le programme de protection et de réhabilitation de bâtiments occupés par le Service de police de la Ville de Montréal (lot 1), pour une dépense totale de 2 742 899,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14081 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0641;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 742 899,09 \$, taxes incluses, pour le programme de protection et de réhabilitation de bâtiments occupés par le Service de police de la Ville de Montréal (lot 1), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C) et Les Services EXP inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 159 763,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14081 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1155015002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0249

Conclure des ententes-cadres de services professionnels d'une durée de deux ans avec Les Services exp. inc., Les Consultants S.M. inc. et CIMA+ S.E.N.C. pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 15-13942 (7 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0642;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13942 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :

Les Services exp. inc.	1 046 444,96 \$
Les Consultants S.M. inc.	857 426,06 \$
CIMA+ S.E.N.C.	694 161,56 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1150752001

CG15 0250

Approuver cinq projets de convention de cession entre Dessau inc. et Stantec experts-conseils ltée par lesquels Dessau inc. cède à Stantec experts-conseils ltée tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels concernés, selon les mêmes termes et conditions

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0579;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'approuver les conventions de cession entre Dessau inc. et Stantec experts-conseils ltée, auxquelles intervient la Ville de Montréal, et par lesquelles Dessau inc. cède à Stantec experts-conseils ltée tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels numéro 13097, 14329, 14343, 14345 et 14378 (CG14 0250), (CG15 0013), (CE15 0053), selon les termes et conditions stipulés aux conventions.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1153456002

CG15 0251

Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Qualitas inc. pour l'auscultation des chaussées sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 633 296,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14169 (3 soum. - 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0645;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Groupe Qualitas inc., seul soumissionnaire ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour l'auscultation des chaussées sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 633 296,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14169;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Michel Beauchamp
Mme Dida Berku
M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Errol Johnson
M. Beny Masella
M. John Miller
M. Edgar Rouleau
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau

CG15 0252

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles jusqu'au 31 décembre 2019 / Autoriser une dépense estimée de 1 029 048,93 \$, taxes incluses, à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0582;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et Lafarge Canada inc. relative à l'utilisation de la carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles, jusqu'au 31 décembre 2019;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées, à signer ladite entente et tout document y donnant suite;
- 3 - d'imputer cette dépense dont le montant estimé est de 1 029 048,93 \$, taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1143334004

CG15 0253

Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal pour coordonner la réalisation de travaux visant la sécurisation des ancrages des monuments funéraires contenant des éléments métalliques situés au cimetière Notre-Dame-des-Neiges pour une somme maximale de 75 000 \$, taxes incluses / Autoriser la réception d'une subvention de 58 500 \$ provenant du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant, au montant de 58 500 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0583;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal pour coordonner la réalisation des travaux visant la sécurisation des ancrages des monuments funéraires contenant des éléments métalliques situés au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, pour une somme maximale de 75 000 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser la réception d'une subvention de 58 500 \$ provenant du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant, pour un montant de 58 500 \$;
- 4 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1150504001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0254

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de services cellulaires (voix et transmission de données) (CG12 0269), pour une période maximale de 2 ans, soit du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0646;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à loi, la prolongation de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de services cellulaires, selon les mêmes termes et conditions stipulés à l'entente actuelle (CG12 0269);
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1156871001

CG15 0255

Approuver l'entente de co-exploitation du site radio fréquence par laquelle la Société de transport de Montréal rembourse les frais d'exploitation pour l'usage commun des équipements de radiocommunication de la Ville dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice sur l'Île de Montréal, pour une durée de 2 ans et 6 mois, soit du 1^{er} juin 2015 au 30 novembre 2017, moyennant un remboursement total de 27 548,47 \$, non taxable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0647;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'entente de co-exploitation du site radio fréquence par lequel la Ville de Montréal accorde à la Société de transport de Montréal, pour une période de 30 mois, à compter du 1^{er} juin 2015, le droit d'utiliser conjointement avec la Ville, les équipements de radiocommunication de la Ville dans l'abri équipements de celle-ci, situé sur le toit d'un édifice, moyennant un remboursement des frais d'exploitation de 27 548,47 \$, non taxables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1154565007

CG15 0256

Approuver le projet de protocole d'entente d'aide financière entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 27 322 220 \$ provenant du Fonds Chantiers Canada-Québec, sous-volet 2.1 (Grandes villes), pour la réalisation d'une usine de production d'oxygène dans le cadre du projet de désinfection de l'effluent de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0648;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 27 322 220 M\$ dans le cadre du volet Grandes Villes du Fonds Chantiers Canada-Québec pour la réalisation d'une usine de production d'oxygène pour le projet de désinfection de l'effluent de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux termes et conditions stipulés au protocole d'entente, et ce, sans préjudice aux droits de la Ville de contester la portée et la validité de la clause de pénalité inscrite à l'article 11.2 et en tenant compte notamment des dispositions de l'article 5 n) dudit protocole;
- 2 - d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;
- 3 - de mandater le Service de l'eau pour gérer les demandes de subventions ainsi que le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1143334030

CG15 0257

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 4410122 Canada inc., aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain d'une superficie totale de 1 448,5 mètres carrés, situé au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues Jean-D'Estrées et Saint-Félix, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 5 338 658,35 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public les lots 1 852 951 et 2 296 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Verser la somme de 90 955 \$, plus les taxes applicables, au ministère des Transports du Québec à titre de compensation vu les titres de propriété

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0588;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public les lots 1 852 951 et 2 296 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 4410122 Canada inc. un immeuble situé entre les rues Jean-D'Estrées et Saint-Félix, au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 1 852 951 et 2 296 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 5 338 658,35 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - de verser la somme de 90 955 \$, plus les taxes applicables, au ministre des Finances du Québec;
- 4 - d'imputer la recette et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Michel Beauchamp
Mme Dida Berku
M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Errol Johnson
M. Beny Masella
M. John Miller
M. Edgar Rouleau
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau

20.34 1141368002

CG15 0258

Accorder un soutien financier de 84 000 \$ à la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal pour la formation de 90 PME en innovation et créativité pour la période 2015-2017, dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0666;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 84 000 \$ à la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal (MosaiC HEC) pour la formation en innovation et créativité de 90 PME participant au projet « Parcours Innovation PME Montréal », dans le cadre du protocole d'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal (MosaiC HEC) établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1150881001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0259

Approuver le projet de convention de cession par lequel la Ville de Montréal cède partiellement à la Société de transport de Montréal les droits détenus par la Ville dans le permis entre Sa Majesté La Reine du Chef du Canada et la Ville, pour une période de 30 mois à compter du 1^{er} juin 2015, pour l'utilisation commune des équipements de radiocommunication de la Ville dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice de l'île de Montréal, sans contrepartie monétaire et aux termes et conditions stipulés au projet de convention

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0653;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'approuver la convention de cession par laquelle la Ville de Montréal cède partiellement à la Société de transport de Montréal (STM), laquelle accepte, les droits détenus par la Ville aux termes du permis entre Sa Majesté La Reine du Chef du Canada et la Ville pour une période de 30 mois, à compter du 1^{er} juin 2015, afin que la STM puisse utiliser, conjointement avec la Ville, des espaces dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice, sans contrepartie monétaire et aux clauses et conditions stipulées à la convention.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1154565006

CG15 0260

Accorder un soutien financier de 110 000 \$ à Vélo Québec Événements (Festival Go Vélo Montréal) dans le cadre de l'entente Montréal 2025 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour 2015 / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0594;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 110 000 \$ à Vélo Québec Événements (Festival Go Vélo) pour l'année 2015;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1150679007

CG15 0261

Accorder un soutien financier de 400 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal inc. pour l'organisation des éditions 2015, 2016, 2017 et 2018 de la Conférence de Montréal, dans le cadre du budget régulier et de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0663;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 400 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal inc. pour l'organisation des éditions 2015, 2016, 2017 et 2018 de la Conférence de Montréal dans le cadre du budget régulier et de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique pour l'année 2018 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1151084001

CG15 0262

Accorder deux contributions financières pour une somme maximale totalisant 213 435 \$ à Branchons les PME et au SERIC Coopérative de solidarité suite à l'appel d'offres de projets hiver 2015 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0664;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'accorder deux soutiens financiers pour une somme maximale totalisant 213 435 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en fonction de chacun d'eux à la suite de l'appel d'offres de projets hiver 2015 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

Organisme	Projet	Montant
Branchons les PME	Branchons les PME de l'Est de Montréal	89 910 \$
SERIC Coopérative de solidarité	Innovation écoénergétique dans le secteur industriel de l'Est de Montréal	123 525 \$

- 2 - d'approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1156352002

CG15 0263

Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro pour la modification de son réseau de distribution sur la rue Bonneau et sur la rue de La Commune, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, pour une somme maximale de 173 048,56 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0667;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro pour le déplacement des infrastructures de son réseau de distribution sur la rue Bonneau et sur la rue de La Commune, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, pour une somme maximale de 173 048,56 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le chef de division du portefeuille de projets #2 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, monsieur Alain Trudeau, à signer la demande de modification au réseau de distribution de Gaz Métro pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1154139002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0264

Abroger la résolution CG14 0524 par laquelle le conseil d'agglomération, à sa séance du 27 novembre 2014, décrétait l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain aux fins de création d'un parc, situé dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville sur le boulevard De Maisonneuve Ouest entre les rues Saint-Mathieu et Saint-Marc, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0669;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

- 1 - d'abroger la résolution CG14 0524 par laquelle le conseil d'agglomération, à sa séance du 27 novembre 2014, décrétait l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain aux fins de création d'un parc, constitué du lot 1 065 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville, sur le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre les rues Saint-Mathieu et Saint-Marc, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques d'annuler toutes procédures d'expropriation;

- 3 - d'annuler la dépense budgétée de 3,6 M\$, plus les taxes applicables, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1153778001

CG15 0265

Accorder un contrat à Hypertec Systèmes inc., pour la fourniture de trente et un appareils portables convertibles Panasonic CF-19 MK6 ainsi que des équipements connexes et trois ans d'entretien pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 147 166,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13796 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0719;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Hypertec Systèmes inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la fourniture de trente et un appareils portables convertibles Panasonic CF-19 MK6 et équipements connexes et trois ans d'entretien, pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 147 166 ,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13796;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1140206014

CG15 0266

Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada pour la fourniture de services de communications relatifs aux liens 9-1-1 du centre de relève du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de 3 ans avec l'option de renouvellement, pour une somme maximale de 138 792,76 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0712;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat-cadre de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour la fourniture de services de communications relatifs aux liens 9-1-1 du centre de relève du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de 3 ans, avec l'option de renouvellement, pour une somme maximale de 138 792,76 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1150659001

CG15 0267

Accorder un contrat à Béton Bolduc inc. pour la fourniture des pavés et dalles de bétons requis pour la réalisation des travaux de trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales dans le cadre du Projet Bonaventure, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 1 012 646,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-13999 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0713;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Béton Bolduc inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à pour la fourniture des pavés et dalles de bétons requis pour la réalisation des travaux de trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales dans le cadre du Projet Bonaventure, pour une durée de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 012 646,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13999;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Michel Beauchamp
Mme Dida Berku
M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Errol Johnson
M. Beny Masella
M. John Miller
M. Edgar Rouleau
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau

20.44 1151009008

CG15 0268

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la reconstruction d'égout, de conduites d'eau secondaires, de chaussée, de trottoirs, de travaux d'éclairage et de modifications au réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), dans la rue Guy, de la rue Ste Catherine à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie- Dépense totale de 5 824 013,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 304801 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0722;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 824 013,33 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'égout, de conduites d'eau secondaires, de chaussée, de trottoirs, de travaux d'éclairage et de modifications au réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), dans la rue Guy, de la rue Sainte-Catherine à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder au Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 054 013,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 304801 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Michel Beauchamp
M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau

20.45 1154822017

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0269

Conclure une entente-cadre avec Consultants Legico-CHP inc. pour des services d'estimateurs en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction (infrastructures urbaines), pour une somme maximale de 381 831,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14265 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0738;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services d'estimateurs en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction (infrastructures urbaines) ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Consultants Legico-CHP inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 381 831,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14265 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1151861001

CG15 0270

Autoriser une dépense additionnelle de 484 548,80 \$, taxes incluses, majorant ainsi la dépense totale du projet de Réaménagement du secteur ouest de la clairière située dans le parc du Mont-Royal de 8 876 425,75 \$ à 9 360 974,55 \$, taxes incluses / Autoriser l'augmentation du contrat accordé à Super Excavation inc. de 644 463,87 \$, le majorant ainsi de 8 069 477,95 \$ à 8 713 941,82 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0739;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 484 548,80 \$, taxes incluses, majorant ainsi la dépense totale du projet de Réaménagement du secteur ouest de la clairière située dans le parc du Mont-Royal de 8 876 425,75 \$ à 9 360 974,55 \$ taxes incluses;
- 2 - d'autoriser l'augmentation du contrat accordé à Super Excavation inc. (CG14 0196) de 644 463,87 \$, le majorant ainsi de 8 069 477,95 \$ à 8 713 941,82 \$;
- 3 - d'autoriser le retrait des travaux non requis du contrat forfaitaire de 146 073, 43 \$ vers les travaux contingents et supplémentaires;
- 4 - d'autoriser le transfert des incidences de 159 915,07 \$ vers le contrat pour le paiement des travaux supplémentaires;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1150504007

CG15 0271

Autoriser la tenue des activités d'accueil entourant le Relais de la flamme des Jeux panaméricains et parapanaméricains Toronto 2015 / Autoriser la signature de la lettre d'entente avec le Comité d'organisation de Toronto à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0741;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la tenue des activités d'accueil entourant le Relais de la flamme des Jeux panaméricains TORONTO 2015.
- 2 - d'autoriser la signature de la lettre d'entente avec le Comité d'organisation de Toronto pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (TO2015).

Adopté à l'unanimité.

20.48 1150679005

CG15 0272

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au sud-ouest de la rue Dalhousie et au nord-ouest de la rue Ottawa, constitué du lot 1 179 734 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0742;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'un terrain situé au sud-ouest de la rue Dalhousie et au nord-ouest de la rue Ottawa, constitué du lot 1 179 734 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 8 325,1 mètres carrés, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 28 053 900 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Michel Beauchamp
Mme Dida Berku
M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Errol Johnson
M. Beny Masella
M. John Miller
M. Edgar Rouleau
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau

CG15 0273

Accorder un soutien financier de 1,25 M\$ par année à Événements GPCQM pour la réalisation du Grand Prix Cycliste de Montréal, pour une période de cinq ans, soit de 2015 à 2019 / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0746;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 1,25 M\$ par année à Événements GPCQM pour la réalisation du Grand Prix Cycliste de Montréal, pour une période de cinq ans, soit de 2015 à 2019;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1140679004

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0274

Approuver la répartition de l'enveloppe 2015-2016 dédiée aux centres locaux de développement provenant du gouvernement du Québec et de la Ville / Accorder un soutien financier total de 6 931 197,79 \$ à six organismes de développement économique local afin d'assurer la continuité de leurs services durant l'année 2015-2016, dans le cadre de la prolongation de l'entente de gestion 2012-2013 à 2014-2015 entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0745;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'approuver la répartition de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement provenant du gouvernement du Québec et de la Ville;
- 2 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 6 931 197,79 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2015-2016, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, afin d'assurer la continuité des services en matière de développement économique local;

Organismes	Contributions
SODEC RDP-PAT-ME	1 038 850,90 \$
SDÉVM	2 321 042,57 \$
CLD Ouest-de-l'Île	1 019 355,97 \$
CLD Centre-Ouest	667 065,10 \$

CDEC Ahuntsic-Cartierville	488 216,67 \$
CDEC Rosemont-Petite-Patrie	1 396 666,58 \$
TOTAL	6 931 197,79 \$

- 3 - d'approuver les 6 projets de convention entre la Ville et ces organismes établissant les modalités et les conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1155175002

CG15 0275

Reconnaître l'organisme Concertation Montréal comme interlocuteur privilégié en matière de concertation intersectorielle et de développement régional et comme l'organisme à but non lucratif auquel l'agglomération entend confier des pouvoirs, tel que prévu dans le projet de loi n°28, lui verser une contribution financière jusqu'à un maximum de 400 000 \$, au besoin et sur présentation de pièces justificatives, afin d'assumer le manque à gagner entre la date de dissolution de la CRÉ de Montréal et la signature de la nouvelle entente avec le conseil d'agglomération / Mandater les élus municipaux membres du comité de transition chargé de la liquidation de la CRÉ à procéder au transfert vers Concertation Montréal, sous réserve que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire autorise ledit transfert

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0747;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - de reconnaître Concertation Montréal comme interlocuteur privilégié en matière de concertation intersectorielle et de développement régional et comme l'organisme à but non lucratif auquel l'agglomération entend confier des pouvoirs, tel que prévu à dans le projet de loi n°28;
- 2 - de verser à Concertation Montréal une contribution financière jusqu'à un maximum de 400 000 \$, au besoin et sur présentation de pièces justificatives, afin d'assumer le manque à gagner entre la date de dissolution de la CRÉ de Montréal et la signature de la nouvelle entente avec le conseil d'agglomération;
- 3 - de mandater les élus municipaux membres du comité de transition chargé de la liquidation de la CRÉ à procéder au transfert vers Concertation Montréal, sous réserve que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire autorise ledit transfert.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1154784008

CG15 0276

Autoriser le versement d'une contribution maximale de 1,6 M\$ à l'organisme à but non lucratif Habitation 21, pour son projet d'habitation sis sur la rue Ottawa dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, dans le cadre du réaménagement de l'échangeur Turcot et du remplacement des logements abordables du 780, rue St-Rémi

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0748;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'autoriser le versement d'une contribution maximale de 1,6 M\$ à l'organisme à but non lucratif Habitation 21, pour son projet d'habitation sis sur la rue Ottawa dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, dans le cadre du réaménagement de l'échangeur Turcot et du remplacement des logements abordables du 780 rue St-Rémi;
- 2 - de ne procéder au versement de cette contribution que dans l'éventualité où le coût de réalisation du projet excéderait l'enveloppe de 14,5 M \$ garantie par le ministère des Transports du Québec à ce projet d'habitation.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1150634002

CG15 0277

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres d'une durée de 5 ans avec PCD Solutions inc. et ESI Technologies inc., pour la fourniture de serveurs d'entreprise et stockage - Appel d'offres public 14-13726 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0715;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture sur demande de serveurs d'entreprise et stockage ;
- 3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13726 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;

<u>Firme</u>	<u>Description (articles, groupes, etc.)</u>	<u>Montant estimé (5 ans)</u>
PCD Solutions inc.	Serveurs d'entreprise et stockage	3 538 011,04 \$
ESI technologies inc.	Stockage	1 022 174,99 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1155954002

CG15 0278

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois avec Korth Group Ltd pour l'achat de pistolets Glock 19 Gen4 comme arme de service et de pistolets de formation aux policiers du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 3 369 643,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14178 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0716;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre avec Korth Group Ltd., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'achat de pistolets Glock 19 Gen4, comme arme de service, et de pistolets de formation aux policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 369 643,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14178;
- 3 - d'imputer cette dépense de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1153997001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.56 à 20.60 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0279

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Motorola Solutions Canada inc. pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs (TDU) et accessoires, de services de maintenance 2^e niveau, de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour le lot 9, pour une somme maximale de 2 606 901,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13812 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0717;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'accorder à Motorola Solutions Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs (TDU) et accessoires, de services de maintenance 2^e niveau, pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements, de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour le lot 9, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 606 901,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13812 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1155035004

CG15 0280

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Produits Sany inc. pour la fourniture, sur demande, de produits d'entretien pour une période de soixante mois - Appel d'offres public 15-13951 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0718;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre d'une durée de soixante mois, à compter du 16 mai 2015, pour la fourniture sur demande de produits d'entretien;
- 3 - d'accorder à Produits Sany inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13951 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.57 1156134001

CG15 0281

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - Secteur Ouest - Dépense totale de 11 840 000,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 322001 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0728;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 11 840 000,22 \$, taxes incluses, pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (Secteur Ouest), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 665 000,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322001 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.58 1154822010

CG15 0282

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie, d'éclairage, de signalisation lumineuse et de modification du réseau de la CSEM, dans la rue Ontario, de l'avenue De Lorimier à la rue D'Iberville (Projet de développement Pôle Frontenac, phase II) dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 11 812 338,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 256903 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0731;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 11 812 338,79 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie, d'éclairage, de signalisation lumineuse et de modification du réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), dans la rue Ontario, de l'avenue de Lorimier à la rue d'Iberville (Projet de développement Pôle Frontenac, phase II), dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 678 287,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 256903 ;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Michel Beauchamp
M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau

20.59 1154822015

CG15 0283

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - Secteur Est - Dépense totale de 11 604 938,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 322002 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0729;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 11 604 938,58 \$, taxes incluses, pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (Secteur Est), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 424 938,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322002 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.60 1154822009

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.61 à 20.63 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0284

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à HMI Construction inc. pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 55 457 316,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10160 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0732;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 55 457 316,97 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du projet de modernisation des usines, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à HMI Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 53 593 205,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10160;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.61 1146019008

CG15 0285

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Bonsecours, entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, de la rue Côte Berri, entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars, de la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau, entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 036 592,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 322601 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0735;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 3 036 592,82 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de réaménagement de la rue Bonsecours, entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, de la rue Côte Berri, entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars, de la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau, entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 2 856 592,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322601;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Michel Beauchamp
M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau

20.62 1154139001

CG15 0286

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers, pour une somme maximale de 1 525 511,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14002 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0740;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 754 338,41 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gestion de projets pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Macogep inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 525 511,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14002 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.63 1145350006

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0287

Approuver le Règlement intérieur du Conseil des arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0604;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

d'approuver le Règlement intérieur du Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1156369001

CG15 0288

Décréter l'imposition d'une réserve pour fins publiques à l'égard du lot 2 437 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle Fairway et François-Lenoir, pour analyser la possibilité d'y construire un centre de traitement de matières recyclables (CTMR) selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 / Mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er avril 2015 par sa résolution CE15 0546;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - de décréter l'imposition d'une réserve pour fins publiques à l'égard du lot 2 437 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle des rues Fairway et François-Lenoir, dans l'arrondissement de Lachine, pour analyser la possibilité d'y construire un centre de traitement des matières recyclables selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1155941001

CG15 0289

Approuver la modification du PTI 2015-2017 relativement au financement requis dans le cadre de l'entente de cession générale des biens relatifs au prolongement de la ligne 2 Est du métro vers Laval par l'Agence métropolitaine de transport (AMT)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0678;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

d'approuver la modification du PTI 2015-2017 relativement au financement requis dans le cadre de l'entente de cession générale des biens relatifs au prolongement de la ligne 2 Est du métro vers Laval par l'Agence métropolitaine de transport (AMT), le tout conformément à l'article 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

30.03 1156213005

CG15 0290

Autoriser une appropriation de 600 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0681;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

d'autoriser une appropriation de 600 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1150032002

CG15 0291

Approuver les orientations du plan concept de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0708;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

d'approuver les orientations du plan concept de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1144240016

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0292

Reporter les budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0758;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'adopter un budget supplémentaire de 21 105 000 \$ au PTI 2015-2017, provenant du report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2014, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, de Saint-Laurent, du Sud-Ouest et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, selon le document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel;
- 2 - de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1155337002

CG15 0293

Adopter l'affectation de surplus cumulés au 31 décembre 2014 - Volet agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0760;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'affectation du surplus au dossier suivant (en milliers de dollars) :

- | | | |
|---|---------|----------|
| - Service du matériel roulant et des ateliers –
Diagnostic et réparation des moteurs diesel du parc
des véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal | TOTAL : | 291,4 \$ |
|---|---------|----------|

Adopté à l'unanimité.

30.07 1155205002

CG15 0294

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 53 800 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Rockfield situé dans l'arrondissement de Lachine et son raccordement au système des intercepteurs

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 53 800 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Rockfield situé dans l'arrondissement de Lachine et son raccordement au système des intercepteurs », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1152839002

CG15 0295

Avis de motion - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2014)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2014) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1154309002

CG15 0296

Avis de motion - Règlement abrogeant le Règlement portant le numéro RCG 14-004

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement portant le numéro RCG 14-004 », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1153894001

CG15 0297

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains à des fins de parcs

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains à des fins de parcs », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1150390001

CG15 0298

Avis de motion - Règlement autorisant la construction et l'occupation, à des fins résidentielles avec salle communautaire pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment situé sur le lot 1 567 209 du cadastre du Québec

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation, à des fins résidentielles avec salle communautaire pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment situé sur le lot 1 567 209 du cadastre du Québec », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1156347014

CG15 0299

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ afin de financer l'achat d'appareils scientifiques servant à l'analyse des métaux dans l'eau potable, les eaux usées et les eaux de surface et les solides, de financer les travaux de remplacement de plusieurs installations d'échantillonnage de la qualité de l'air et de financer les travaux de la réfection requis pour la mise aux normes et l'entretien des écocentres existants

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ afin de financer l'achat d'appareils scientifiques servant à l'analyse des métaux dans l'eau potable, les eaux usées, et les eaux de surface et les solides, de financer les travaux de remplacement de plusieurs installations d'échantillonnage de la qualité de l'air et de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes et l'entretien des écocentres existants », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1156941001

CG15 0300

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 1 700 000 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public du Quartier des spectacles et de ses abords ainsi que de l'achat d'équipement spécialisé et de mobilier urbain y afférents

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 700 000 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public du Quartier des spectacles et de ses abords ainsi que de l'achat d'équipement spécialisé et de mobilier urbain y afférents », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1153820002

CG15 0301

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaire (RCG 07-030)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaire (RCG 07-030) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1153592001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0302

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 750 000 \$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la société du Parc Jean-Drapeau pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisé par le conseil d'agglomération

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 12 750 000 \$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la société du Parc Jean-Drapeau pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisé par le conseil d'agglomération a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mars 2015 par sa résolution CE15 0353;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 750 000 \$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la société du Parc Jean-Drapeau pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisé par le conseil d'agglomération », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1146807004

Règlement RCG 15-038

CG15 0303

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ afin de financer le système intégré de répartition pour le traitement des appels d'urgence

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ afin de financer le système intégré de répartition pour le traitement des appels d'urgence a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0435;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ afin de financer le système intégré de répartition pour le traitement des appels d'urgence », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1154207003

Règlement RCG 15-039

CG15 0304

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 58 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 58 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015, par sa résolution CE15 0433;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 58 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1154207001

Règlement RCG 15-040

CG15 0305

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015, par sa résolution CE15 0419;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1145075005

Règlement RCG 05-002-7

CG15 0306

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0432;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1152839015

Règlement RCG 15-041

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0307

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 600 000 \$ afin de financer les travaux de bouclage de conduites d'eau principales dans les arrondissements de Saint-Léonard et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 60 600 000 \$ afin de financer les travaux de bouclage de conduites d'eau principales dans les arrondissements de Saint-Léonard et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0422;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 600 000 \$ afin de financer les travaux de bouclage de conduites d'eau principales dans les arrondissements de Saint-Léonard et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension admissibles au volet grandes villes du programme de subvention fonds chantiers Canada-Québec », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1152839001

Règlement RCG 15-042

CG15 0308

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 36 603 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 36 603 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015, par sa résolution CE15 0423;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 603 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Charles-J.-Des Baillets », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1152839003

Règlement RCG 15-043

CG15 0309

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 088 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ)

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 9 088 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015, par sa résolution CE15 0424;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 088 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1152839007

Règlement RCG 15-044

CG15 0310

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 82 110 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 82 110 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015, par sa résolution CE15 0425;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 82 110 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1152839008

Règlement RCG 15-045

CG15 0311

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 43 216 000 \$ afin de financer la mise en place d'un système de production d'oxygène à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 43 216 000 \$ afin de financer la mise en place d'un système de production d'oxygène à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015, par sa résolution CE15 0427;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 216 000 \$ afin de financer la mise en place d'un système de production d'oxygène à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1152839010

Règlement RCG 15-046

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 à 42.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0312

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 17 275 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Dorval

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 17 275 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Dorval a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015, par sa résolution CE15 0426;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 275 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Dorval », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.11 1152839009

Règlement RCG 15-047

CG15 0313

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 310 000 \$ pour le financement du programme Investissements Ville intelligente et numérique

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 5 310 000 \$ pour le financement du programme Investissements Ville intelligente et numérique a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015, par sa résolution CE15 0445;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 310 000 \$ afin de financer le programme Investissements Ville intelligente et numérique », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.12 1154207017

Règlement RCG 15-048

CG15 0314

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 311 000 \$ pour le financement du projet Bureau de demain

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 5 311 000 \$ pour le financement du projet Bureau de demain a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015, par sa résolution CE15 0443;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 311 000 \$ pour le financement du projet Bureau de demain », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.13 1154207015

Règlement RCG 15-049

CG15 0315

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 903 000 \$ pour le financement du projet Remplacement du portail web de la Ville

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 6 903 000 \$ pour le financement du projet Remplacement du portail web de la Ville a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0441;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 903 000 \$ pour le financement du projet Remplacement du portail web de la Ville », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.14 1154207013

Règlement RCG 15-050

CG15 0316

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 192 000 \$ pour le financement du projet Gestion de l'évolution bureautique

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 13 192 000 \$ pour le financement du projet Gestion de l'évolution bureautique a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015, par sa résolution CE15 0439;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 192 000 \$ pour le financement du projet Gestion de l'évolution bureautique », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.15 1154207011

Règlement RCG 15-051

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.16 à 42.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0317

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 707 000 \$ pour le financement du projet Gestion des capacités des serveurs

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 5 707 000 \$ pour le financement du projet Gestion des capacités des serveurs a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015, par sa résolution CE15 0437;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 707 000 \$ pour le financement du projet Gestion des capacités des serveurs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.16 1154207005

Règlement RCG 15-052

CG15 0318

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 030 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Lachine admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ)

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 15 030 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Lachine admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015, par sa résolution CE15 0428;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 030 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Lachine admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.17 1152839011

Règlement RCG 15-053

CG15 0319

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 32 176 000 \$ afin de financer la construction d'un bâtiment administratif et atelier accessoire à l'usine d'eau potable Atwater

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 32 176 000 \$ afin de financer la construction d'un bâtiment administratif et atelier accessoire à l'usine d'eau potable Atwater a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015, par sa résolution CE15 0429;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 32 176 000 \$ afin de financer la construction d'un bâtiment administratif et atelier accessoire à l'usine d'eau potable Atwater », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.18 1152839012

Règlement RCG 15-054

CG15 0320

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 157 985 000 \$ afin de financer les travaux de réfection visant la remise en service de la station de pompage et du réservoir Rosemont admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 157 985 000 \$ afin de financer les travaux de réfection visant la remise en service de la station de pompage et du réservoir Rosemont admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015, par sa résolution CE15 0430;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 157 985 000 \$ afin de financer les travaux de réfection visant la remise en service de la station de pompage et du réservoir Rosemont admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.19 1152839013

Règlement RCG 15-055

CG15 0321

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 227 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ)

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 9 227 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015, par sa résolution CE15 0431;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 227 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.20 1152839014

Règlement RCG 15-056

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.21 à 42.23 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0322

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2015, par sa résolution CE15 0491;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.21 1152839004

Règlement RCG 15-057

CG15 0323

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2015, par sa résolution CE15 0492;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.22 1152839005

Règlement RCG 15-058

CG15 0324

Adoption - Règlement autorisant la démolition du bâtiment existant et la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins de logement social sur les lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant la démolition du bâtiment existant et la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins de logement social sur les lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2015, par sa résolution CE15 0488;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment existant et la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins de logement social sur les lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.23 1150691002

Règlement RCG 15-059

CG15 0325

Adopter le document d'accompagnement indiquant la nature des modifications réglementaires à apporter aux plans et règlements d'urbanisme, en concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

Attendu que le 29 janvier 2015, le conseil d'agglomération a adopté, avec changements, le Règlement RCG 14-029 modifiant le schéma d'aménagement et que ce règlement a été ensuite soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour avis, conformément à l'article 53.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

Attendu que le 2 février 2015, le greffier de la Ville de Montréal a fait parvenir le règlement RCG 14-029 et la résolution CG15 0055 l'adoptant au secrétaire de la Communauté métropolitaine de Montréal, conformément aux dispositions des articles 53.6 et 53.11.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

Attendu que le 19 mars 2015, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a approuvé le règlement RCG 14-029 et a délivré un certificat attestant de la conformité de celui-ci au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM;

Attendu que le 1^{er} avril 2015, le Règlement RCG 14-029 est entré en vigueur le jour de la signification par le MAMOT d'un avis favorable, puisque le règlement est conforme aux orientations gouvernementales, prévues à l'article 53.7 de la LAU;

Attendu que, selon les dispositions de l'article 53.11.4 de la LAU, le conseil d'agglomération doit adopter un document d'accompagnement à l'égard du Règlement RCG 14-029 qui indique la nature des modifications réglementaires à apporter aux plans et règlements d'urbanisme en concordance avec le schéma d'aménagement;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015, par sa résolution CE15 0696;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

d'adopter le document d'accompagnement indiquant la nature des modifications réglementaires à apporter aux plans et règlements d'urbanisme, conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

Un débat s'engage.

Mme Dida Berku informe les élus qu'elle déposera des documents ayant trait à cet article.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Dida Berku

44.01 1152622003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 45.01 à 45.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0326

Approbation du règlement R-153 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 13 365 906 \$ pour l'acquisition de minibus pour le transport adapté

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015, par sa résolution CE15 0691;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le règlement R-153 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 13 365 906 \$ pour l'acquisition de minibus pour le transport adapté, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1156213002

CG15 0327

Approbation du règlement R-154 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 300 000 000 \$ pour le financement de la deuxième phase du programme de réfection des infrastructures du réseau du métro (Programme Réno-Infrastructures 2)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015, par sa résolution CE15 0692;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le règlement R-154 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 300 000 000 \$ pour le financement de la deuxième phase du programme de réfection des infrastructures du réseau du métro (Programme Réno-Infrastructures 2), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.02 1156213003

CG15 0328

Approbation du règlement R-155 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 20 893 589 \$ pour financer l'implantation du projet « Extra Connecte » au transport adapté

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015, par sa résolution CE15 0693;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le règlement R-155 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 20 893 589 \$ pour financer l'implantation du projet « Extra Connecte » au transport adapté, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.03 1156213004

CG15 0329

Nominations de membres au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015, par sa résolution CE15 0675;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des Arts de Montréal :

- madame Hélène Messier, en remplacement de madame Carole David;
- monsieur Eric Fournier, en remplacement de monsieur Michel de La Chenelière;
- monsieur Francis Guimond, en remplacement de M. Aref Salem.

Adopté à l'unanimité, soit à plus des 2/3 des voix des membres.

51.01 1156369003

À 18 h 15, le maire Denis Coderre informe les membres de l'assemblée des récents développements concernant les travaux du Comité de travail sur l'eau ainsi que sur la création d'une nouvelle législation à venir suite à la fin de l'AMT.

À 18 h 17, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Gilles Deguire
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
Maire